



24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 27  
Date de la convocation : 17 septembre 2018  
Date d'affichage : 08 octobre 2018

**L'an deux mil dix-huit, et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Etaient présents** : Mmes MM J.C. DEMENUS – M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT – F. LUPFER – J. PAOLI – T. SEGUIN: adjoints, S. COLLILIEUX - A.M. CHOQUET – S. DUJIN - A. GAVORY - M. HEQUET – C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE - P. PARISOT – A. SEGUIN – M. SEGURA - C. TOITOT

**Pouvoirs** : B. PY a donné pouvoir à T. SEGUIN – C. WURTHELE a donné pouvoir M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à P. PARISOT – E. WROBEL a donné pouvoir à A. IPPONICH -

**Absents**: Mmes MM. C. AUGEY - M. PELTIER – L. PHILIPPE

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

**Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire a demandé une minute de silence suite au décès de Jean JACQUOT, ancien adjoint et de M. Robert PARISOT ancien conseiller municipal. Elle a également adressé un message de soutien aux malades et à leur famille, en particulier à Mme Christine WURTHELE, Mme Sylvie SCHLUMBERGER et M. Martial PELTIER. Puis elle a donné lecture des remerciements : suite à décès de M. Jacques JEANBLANC, M. Emile RICHARD, Mme Marthe BOFFY, Monsieur PERIGAL et M. Marcel JEANMOUGIN.**

**Les associations France ALZHEIMER, Vie Libre, la prévention routière, la ligue contre le cancer et le secours catholique, ont remercié la Commune pour le versement de subventions.**

**Monsieur Lacour a félicité les employés communaux et la Commune pour la rénovation du lavoir d'Eboulet.**

**Monsieur et Madame Tritre ont remercié la Commune pour sa générosité lors de la cérémonie de leur 50 ans de mariage.**



#### DEMISSION DE Mme CHRISTELLE AUGEY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Christelle Augéy pour des raisons personnelles. Madame le Maire a pris contact avec la personne suivante sur la liste : M. Yves TESTON, qui sera convoqué pour le prochain Conseil Municipal



#### TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)

Vu la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite loi NOMé :

Vu les articles, L2333-2, L2333-3, L2333-3 et L.3333-3 du CGCT

La loi donne la possibilité aux communes d'instaurer une taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est collectée par les fournisseurs d'électricité qui la reversent à la commune. Pour l'appliquer en 2019, le Conseil Municipal doit voter avant le 15 octobre 2018.

Pour une puissance inférieure à 36 kVA et pour les usages non professionnels, le tarif de base défini par la loi est 0,75 € / MWh. Il est de 0,25 € par MWh pour les professionnels entre 36 kVA et 250 kVA (au-delà de 250 kVA les entreprises sont soumises à une autre taxe, la TICFE). Sur ce tarif de base la Commune doit définir un coefficient de 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5.

Madame le Maire précise que la grande majorité des communes du département ont appliqué cette taxe, la Ville de Champagnéy est aujourd'hui une exception. Selon la moyenne des consommations électriques sur la Commune entre 2012 et 2016, le SIED a réalisé une simulation et laisse entrevoir un revenu pour la Commune d'environ 77 000 €.

Etant donné les efforts de la Commune, pour maintenir un niveau de service élevé à Champagny, avec le remplacement de l'éclairage public prévu pour la fin de cette année, la modération des autres taxes communales au cours de ces dernières années, l'instauration de cette taxe semble un bon compromis pour maintenir les capacités d'investissement de la Commune dans les années à venir. Madame le maire propose d'instaurer cette taxe avec le coefficient 8 qui correspond à 0,006 € par kWh pour les particuliers et 0.0015 € pour les professionnels.

Madame Hequet regrette que ce soit encore des dépenses supplémentaires obligatoires qui pèseront sur les foyers. Monsieur Ipponich souligne qu'à chaque réunion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, on rajoute toujours des taxes.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 6 abstentions d'instaurer une taxe communale sur les consommations finales d'électricité avec un coefficient de 8 s'appliquant sur le tarif de référence mentionné à l'article L3333-3 du CGCT et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.



### Arrivée de M. LIECHTELE Francis à 18 h 55



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les commissions « Sport » et « Culture et Patrimoine » proposent d'attribuer les subventions suivantes, suite aux projets présentés par les associations.

Le conseil municipal, avec 23 voix pour et 1 abstention, adopte les subventions ainsi qu'il suit, qui seront versées sur présentation des factures.

SUBVENTIONS SUR PROJETS	
ASSOCIATIONS	2018
Hand Ball	500
Cie d'Arc	450
Les Chênes	200
Judo Club	600 + 2150
PCVR	300
Ski Club	135 (forfaits) + 250
Color' step	200
FCPM	750
Orange de chine	150
Ecole buissonnière	400
Run'in	350
AAPPMA	200
Ecrin des prés	200
Médaillés Jeunesse et Sport	300
<b>TOTAL</b>	<b>7 135 €</b>



## DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET 2018

Un bilan rapide de l'exécution budgétaire début septembre a été présenté en séance et montre une trajectoire financière globalement conforme à ce qui a été voté en avril 2018. Néanmoins quelques ajustements s'avèrent nécessaires :

Le budget voirie initial (investissement + fonctionnement) s'avère insuffisant (besoin de 40 000 € supplémentaires pour les travaux d'entretien courants et les travaux de sécurisation du Ban qui sont désormais évalués à 116 000 € au lieu de 78 000 € au départ). De plus la répartition entre investissement et fonctionnement doit être ajustée.

La participation au projet d'arrivée du Gaz sur la zone des Champs May, décidé lors du précédent Conseil Municipal doit également être inscrite dans le budget pour permettre son paiement au SIED. Les crédits nécessaires viendront diminuer le compte 2313 qui était prévu au budget pour des investissements non identifiés précisément :

Synthèses des mouvements :

Article 2151 : -19 000

Article 261 : +50 000

Article 615231 + 98 000

Article 2313 : - 129 000

Le basculement de crédit entre section d'investissement et section de fonctionnement s'équilibre par les articles 021 et 023 pour un montant de 98 000 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231-0 : Voirie		98 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>98 000.00 €</b>		
D 023-01 : Virement section investissement	98 000.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>98 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>98 000.00 €</b>	<b>98 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2151-1 : Réseaux de voirie	19 000.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>19 000.00 €</b>			
D 2313-0 : Immos en cours-constructions	129 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>129 000.00 €</b>			
D 261-01 : Titres de participation		50 000.00 €		
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances ratta</b>		<b>50 000.00 €</b>		
R 021-01 : Virement de la section de fonct			98 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>98 000.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>148 000.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>98 000.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-98 000.00 €</b>		<b>-98 000.00 €</b>



## REPertoire ELECTORAL UNIQUE ET COMMISSION DE CONTROLE

Les lois du 1<sup>er</sup> août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié certaines règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place sera effective au 1er janvier 2019.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du Maire en la matière, en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du Maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Après délibération le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

En conformité avec l'article L19 du code électoral :

3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nom de sièges : M. Philippe Parisot, Mme Sophie Dujin, M. Claude Lamboley,

2 conseillers municipaux appartenant respectivement aux deux autres listes : Mme Marta Hequet et Mme Christine Hottinger.



## DATE DES ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Madame le Maire demande à tous les Conseillers municipaux de noter la date des élections européennes pour participer à l'organisation du scrutin.



## PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SUR LA ZONE ARTISANALE

M. Steve Richert, gérant de l'entreprise MOP qui est installée à Champagny, souhaite acquérir une parcelle contiguë à la sienne, pour agrandir le bâtiment de l'entreprise. Suite à la consultation des Domaines, qui ont estimé le prix de vente à 7,50 € du m<sup>2</sup>, et suite à une estimation sommaire de la surface (1090 m<sup>2</sup>), Madame le

Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à borner cette parcelle (frais partagés avec l'acquéreur) et à vendre cette parcelle à M. Steve Richert pour les besoins de développement de son entreprise. Les frais notariés seront également partagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité la cession d'une parcelle à l'entreprise MOP dans les conditions décrites ci-dessus et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession.



### **PROJET DE CESSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE BATIFRANC**

L'entreprise de Transport Battista a besoin de plus d'espace de bâtiment pour développer son activité. Celui qu'elle occupe a été réalisé par la société de portage immobilier Batifranc pour le compte de la Commune de Champagny et a fait l'objet d'un bail emphytéotique en avril 2004, avec une promesse de vente qui peut s'exercer en 2024. Une des solutions possibles consisterait à une cession du bail de Batifranc à l'entreprise Battista, qui sera alors détenteur de la promesse de vente réalisable en 2024.

Le Conseil Municipal autorise Batifranc à céder son bail emphytéotique à l'entreprise Battista et mandate Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'une solution permettant le développement de l'entreprise Battista.



### **MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'ASSOCIATION LES CRINS DE L'ESPERANCE**

En attendant la confirmation de la mise en place d'un commodat pour une utilisation pérenne de cet espace, l'association les Crins de l'espérance a besoin de l'ancienne carrière pour une manifestation qu'elle organise en octobre.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le principe d'une autorisation d'occuper l'espace public pour la durée nécessaire à la préparation et au déroulement de cette manifestation et pour la durée nécessaire à la préparation du commodat.



### **INSTAURATION D'UN TARIF REDUIT A LA MAISON DE LA NEGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME**

La plupart des musées proposent un tarif réduit pour les chômeurs et les personnes souffrant de handicap. Madame Lupfer, adjointe chargée de la Culture et de la Maison de la Négritude propose au Conseil Municipal d'appliquer le tarif réduit à ces deux catégories de personnes (2€ au lieu de 3,5 €)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame Lupfer et fixe à 2 € le tarif d'entrée aux chômeurs et aux personnes handicapées.



### **GROUPEMENT DE COMMANDES AU SEIN DE LA CCRC POUR DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) propose un groupement de commandes pour réaliser des audits énergétiques des bâtiments communaux, avec la gestion des subventions possibles (Région/ADEME à hauteur de 70%). M. Jacobberger, premier adjoint, propose la participation de la commune de Champagny pour 3 bâtiments : la Médiathèque, la Trésorerie, la Maison des Sœurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire auditer les 3 bâtiments cités ci-dessus via le groupement de commandes de la CCRC et autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers



## POINT D'INFORMATION SUR LE PLU ET LE PLUI

L'enquête publique est achevée, le Commissaire enquêteur a rendu son rapport, le document final est en cours de préparation et le Conseil communautaire devrait le valider fin octobre pour une opposabilité au bout de 2 mois, donc fin décembre.

Les travaux du PLUI ont commencé, avec notamment une analyse de la consommation d'espace de ces dernières années, à l'échelle de la Communauté de Communes, avec un fort enjeu de limiter la consommation d'espace, en articulation avec le SCOT du Pays des Vosges Saônoises.



**Départ de Mme SEGUIN Armande à 19 h 50**



## POINTS DIVERS

Arrivée de Monsieur Vincent SARRE, nouveau chef d'équipe des ateliers municipaux depuis le 3 septembre. Il sera présenté au Conseil Municipal lors de l'inauguration de l'atelier le vendredi 5 octobre.

Madame le Maire annonce les rendez-vous suivants :

- La cérémonie d'Etobon le 27 septembre à 14h45
- La séance « nettoignons la nature » samedi 29 septembre de 9h à midi
- L'anniversaire de la libération d'Eboulet le samedi 29 à 17h30 (rdv à Ronchamp à 16h30)
- Le cross du collège le 3 octobre de 9h à 10h30
- Octobre Rose, le 14 octobre

Madame le Maire adresse ses remerciements à tous les volontaires engagés dans les manifestations qui animent la commune, en particulier :

La marche Gourmande, La Trans Vosges Saônoise, les Journées du Patrimoine, le vide grenier, l'AG et le Concert de l'harmonie de Belverne organisés par l'Association des Paralysés de France.

Madame le Maire évoque les travaux du Ban qui sont en cours de démarrage et appelle à la compréhension et la vigilance des usagers de la route pour respecter les limitations de vitesse et permettre la circulation des piétons en toute sécurité pendant les travaux.

M. Thierry SEGUIN souhaite apporter quelques précisions concernant l'accueil périscolaire de Champagny, suite à divers commentaires apparus sur le budget périscolaire de la CCRC.

Le Budget annuel de l'accueil périscolaire de Champagny est de 331 503 €, les familles contribuent pour 154 980€ (46%), la CAF pour 35 454 € (10%) et la CCRC pour 110 410 € (33%).

M. Thierry SEGUIN fait part du bilan de la marche gourmande. 5 associations se sont engagées dans l'organisation. Il y a eu 470 participants, quelques remarques sur la longueur du parcours, quelques améliorations à prévoir pour les prochaines éditions mais globalement un bilan satisfaisant. Le total des produits encaissés a été de 7 505 €. Le partage des bénéfices a permis à chaque association de récupérer 500 €.

M. Thierry SEGUIN évoque aussi le démarrage officiel de la SPL la Filature, dont le Président est

M. Benoit CORNU. La direction est assurée par Mme Agnès VEYSSIERE à hauteur de 60% de son temps de travail.

Suite à la visite de la Mairie en travaux en amont de cette réunion, Madame le Maire demande des volontaires pour faire un inventaire des tableaux et œuvres diverses en possession de la Mairie pour concevoir la décoration de celle-ci. La commission Culture et Patrimoine est mandatée pour cette mission.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 20 heures 15**

**Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE**

